



# ASSOCIATION DES BERGERS NEERLANDAIS DE FRANCE

Club affilié à la Société Centrale Canine  
Présidente Annie Pouvesle  
Siège social : les Cottats - 89330 VERLIN



Bulletin de

► adhésion\*

2018

► renouvellement\* (N° d'adhérent)

\* rayer la mention inutile

Je soussigné(e):

Amateur de (race)

M. Mme. Mlle Nom

Prénom

adresse email :

-----  
**Si couple**

M. Mme. Mlle Nom

Prénom

adresse email :

-----  
Adresse postale :

Code postal :

Ville

Pays

Téléphones : Fixe

GSM

Parrain :

demande à devenir membre de l'ABNF

Date :

Signature

**La cotisation « Couple »** permet de voter aux élections et d'avoir les mêmes droits que le titulaire, mais les documents envoyés par le Club ne sont adressés qu'en un seul exemplaire.

Membre actif : 35 €

Cotisation couple : 42 €

Membre Bienfaiteur : 70 €

Le Parrain d'un nouvel adhérent bénéficie d'une remise de 5€ à valoir sur sa cotisation de l'année suivante. Les remises se cumulent à concurrence du montant de la cotisation.

Bulletin d'adhésion à envoyer accompagné SOIT :

- d'un chèque tiré sur une banque française et libellé à l'ordre de l'ABNF
- du justificatif de virement bancaire

Banque BPO - 3 rue Dario - BP 319 - 22403 Lamballe Cedex

compte Ass Bergers Neerlandais de France

RIB : 16707 00185 71021600748 25

IBAN : FR76 1670 7001 8571 0216 0074 825 - BIC/SWIFT : CCBPF RPP REN

au siège social

**ABNF**

**chez A & B Pouvesle**

**Les Cottats**

**89330 Verlin (France)**

email : [adhesions@abnf.fr](mailto:adhesions@abnf.fr)

Vous pouvez également adhérer "en ligne" sur le site du club : <http://abnf.fr/adhesion.php>